



①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2024

cerfa

N° 15948 * 03

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A D O DISTRIBUTION		Néant ☐					
Adresse de l'entreprise		3 RUE DES MOISSONS 77220 FRELES EN BRIE							
SIRET		9 0 9 4 9 3 1 0 8 0 0 0 1 5							
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2					
				Exercice N clos le 31 12 2023					
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions					
		1		2					
				Net					
				3					
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010	012				
			Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *			028	030				
	Immobilisations financières * (1)			040	042				
	Total I (5)			044	048				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS								
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050	052				
	Marchandises *			060	062	2 700			
	Avances et acomptes versés sur commandes			064	066				
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	070				
			Autres * (3)	072	074	1 547			
	Valeurs mobilières de placement			080	082				
	Disponibilités			084	086	1 147			
Charges constatées d'avance *			092	094					
			Total II	096	5 394	098	5 394		
				Total général (I + II)		110	5 394	112	5 394
PASSIF				Exercice N NET					
				1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		5 000			
	Écarts de réévaluation			124					
	Réserve légale			126					
	Réserves réglementées *			130					
	Autres réserves	(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131	)	132			
	Report à nouveau			134		(49 272)			
	Résultat de l'exercice			136		26 259			
	Provisions réglementées			140					
				Total I	142	(18 013)			
	Provisions pour risques et charges			Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		720			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		22 687			
	Autres dettes	(	dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	)	172			
	Produits constatés d'avance			174					
			Total III	176	23 407				
				Total général (I + II + III)		180	5 394		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise

A D O DISTRIBUTION

Néant ☐ *

Exercice N clos le

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

NI NI NI NI

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	27 984
	Production vendue {	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services *		217		218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						27 984
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	(2 700)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)					242	4 151
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *)		243			244	274
	Rémunérations du personnel *					250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
	Dotations aux amortissements *					254	
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)						1 725

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III) 280 Charges financières (V) 294

Produits exceptionnels (IV) 290

Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347 }
 { dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348 }

Impôt sur les bénéfices * (VII) 306

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII) 310 26 259

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312 26 259 314

REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324			
	Divers* dont intérêts excédentaires des optes-cis d'associés	247			Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(	Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	

DEDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		ZFU - TE (44 octies et octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexes A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindécies)	138		
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	BUD (44 sexdecies)	992					
	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)				655		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)				643		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)				645		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)				647		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)				648		
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641		
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2 352 26 259 354

Déficits Déficit de l'exercice reporté en arrière * 356
 Déficits antérieurs reportables * 49 271 dont imputés sur le résultat : 360 49 271

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2 370 0 372

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

ADO DISTRIBUTION

Au capital de cinq mille euros (5.000 €)

Siège social : 3 Rue Des Moissons 77220 Presles-en-Brie

RCS de Melun : 909 493 108

PROCES- VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 Janvier 2024

L'an deux mille vingt-trois, et le 30 janvier, à 9 heures 30, les associés de la société ADO DISTRIBUTION, au capital de 5 000 euros, se sont réunis au siège social, sur convocation écrite du Président.

L'assemblée est présidée par M. DEHEB OMAR, Président de la société. Les associés représentant 100% du capital étant présent, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

En outre, il a été décidé que le président signerait le procès-verbal de l'assemblée générale.

En conséquence, il n'est pas dressé de feuille de présence.

Le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice 2023,
- Affectation des résultats,
- La continuité de la société,
- Pouvoir à donner.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Le Président rappelle que le texte a été remis en main propre aux associés, puis tenu à leur disposition au siège social, dans les délais légaux.

L'assemblée lui donne acte de sa déclaration et en certifie l'exactitude.

Le Président ouvre la discussion.

Les associés échangent diverses observations et plus personne ne demandant la parole, la présidente met aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée prend acte des comptes au bilan clos en date du 31 Décembre 2023.

Il approuve les comptes qui y sont contenus sans exception ni réserves, et donne quitus à DEHEB OMAR de sa gestion pour l'exercice concerné.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée décide de la continuité de l'activité de la société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original du procès-verbal afin de procéder aux formalités légales de publicité de la présence assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures et 30 minutes.

Le Président,

Monsieur DEHEB OMAR

